

6 février 1981 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Déclaration conjointe sur la politique commune franco-allemande en matière d'éducation, de culture, de formation professionnelle, à l'issue de la 37ème rencontre franco-allemande, Paris, Palais de l'Élysée, vendredi 6 février 1981.

Politique étrangère relations franco - allemandes

- Le Président de la République française et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne RFA réaffirment leur souhait de voir la compréhension entre les peuples français et allemand et la connaissance que ceux-ci ont de leurs cultures s'accroître et s'approfondir. Ils entendent contribuer ainsi à enrichir le patrimoine culturel de l'Europe.

- Ils se félicitent des résultats significatifs déjà atteints par la coopération franco - allemande et expriment le souhait de les améliorer encore et de les étendre aux domaines suivants.

Politique étrangère relations franco - allemandes

- Connaissance des langues :

- Le Président et le Chancelier estiment que la connaissance de la langue du partenaire est une condition essentielle du développement et de l'approfondissement de la coopération franco - allemande. Ils se félicitent, en conséquence, du programme d'action élaboré par le groupe de langues sous la responsabilité du ministre français de l'Éducation et du plénipotentiaire de la République fédérale d'Allemagne RFA, en vue d'étendre et d'améliorer l'enseignement des deux langues. Les lignes directrices de ce programme sont les suivantes :

- 1.- Au-niveau scolaire :

- créer les conditions les meilleures au-plan régional, en ce qui concerne l'offre de la langue du partenaire comme langue principale ou à option

- mieux motiver les élèves et les familles par une information appropriée et un élargissement des échanges scolaires

- améliorer la qualité de l'enseignement par l'élaboration en commun de matériels et de documents pédagogiques, par un effort conjoint de formation continue des enseignants ainsi que par un renforcement des échanges de professeurs

- approfondir la connaissance mutuelle du pays partenaire par la présentation de ses réalités contemporaines, non seulement à travers l'enseignement de sa langue, mais aussi de disciplines comme l'histoire, la géographie ou les sciences économiques.

- 2.- Au-niveau extra-scolaire :

- élargir et améliorer, dans le domaine de la formation continue, l'offre d'enseignement en fonction des besoins spécifiques des participants,

- créer et développer dans la formation continue, en commun, un système de cours susceptible de conduire à des attestations et diplômes reconnus par les deux pays,

- créer des projets pilotes au-niveau régional, et notamment entre villes jumelées, pour renforcer l'intérêt pour la langue et la civilisation du pays partenaire.

Politique étrangère relations franco - allemandes

- Enseignement supérieur, recherche scientifique, sciences appliquées, technologie.

- 1.- Les universités, grandes écoles, centres de recherche et autres institutions scientifiques

seront invités à intensifier leurs relations, y compris dans le domaine des sciences humaines et

sociales, notamment par des échanges d'enseignants, de chercheurs et d'étudiants, dans-le-cadre d'accords spécifiques, de programmes communs de travail, de cursus intégrés, et par tous autres moyens de -nature à assurer entre les deux pays une coopération intellectuelle active.

- 2.- A cet égard, l'accord sur les dispenses de scolarité, d'examens et de diplômes dans les domaines des lettres, des sciences humaines et des sciences exactes, l'activité du bureau permanent de liaison entre grandes écoles françaises et universités techniques allemandes, la conclusion imminente d'un accord entre le Centre National de la Recherche Scientifique `CNRS` et la Max Plank Gesellschaft, marquent une évolution positive.

- 3.- Cette coopération fructueuse sera poursuivie, une attention particulière étant portée à la réalisation de programmes de recherches à long terme, complétés par des jumelages de laboratoires, et à la réalisation de grands équipements scientifiques.

- La récente création, grâce à l'initiative privée, de l'association franco - allemande pour la science et la technologie est une contribution importante au rapprochement des milieux scientifiques et industriels.

- Des bourses et des prix scientifiques seront attribués à des chercheurs de premier plan pour leur permettre de poursuivre leurs recherches, par des séjours dans le pays partenaire.\

`Politique étrangère ` relations franco - allemandes`

- Centre d'information et de recherches sur l'Allemagne contemporaine :

- Un centre d'information et de recherches sur l'Allemagne contemporaine sera créé.

- Ce centre, de niveau universitaire, aura pour mission de susciter, coordonner et développer les études sur l'Allemagne actuelle. Il ne se substitue à aucun des organismes existants, mais aura pour tâche d'assurer entre eux la coordination nécessaire. Il fournira en même temps à tous les usagers intéressés, y compris les collectivités locales, les entreprises, etc., une information sur les réalités scientifiques, techniques, culturelles, économiques et politiques allemandes. Il facilitera les échanges universitaires entre les deux pays et offrira un support aux enseignements de langues vivantes appliquées, dispensés dans les universités.

- Formation professionnelle :

- Le Président et le Chancelier notent avec satisfaction les progrès encourageants de la coopération dans les domaines des enseignements technologiques et de la formation professionnelle. Ils se félicitent de la réalisation des premiers échanges prévus par la convention relative aux échanges de jeunes et d'adultes en formation professionnelle, signée le 5 février 1980. Ils en recommandent l'extension.\

`Politique étrangère ` relations franco - allemandes`

- Information :

- En-raison du rôle essentiel que jouent les mass-média, notamment la télévision, dans la communication entre les peuples, le Président et le Chancelier se félicitent des progrès constatés s'agissant de la diffusion des informations relatives au pays partenaire et, plus particulièrement, de l'accord conclu sur les échanges d'informations télévisées. Ils estiment, toutefois, que les bonnes relations qui existent entre organismes français et allemands de télévision pourraient être encore développés dans un proche avenir, en-particulier dans les domaines des échanges de programmes et des coproductions.

- Un nouvel accord cinématographique franco - allemand prévoit dorénavant des procédures communes d'aides supplémentaires aux co-productions.

- Enfin, en vue de développer les contacts existants entre journalistes de presse, de radio et de télévision, il est prévu d'organiser, chaque année, des stages permettant à de jeunes journalistes de chacun des deux pays de se familiariser avec les réalités du pays partenaire.\

`Politique étrangère ` relations franco - allemandes`

- Connaissance mutuelle des deux pays et contacts directs entre les populations.

- Le Président et le Chancelier se prononcent en faveur du développement de liens de coopération étroits entre personnes et institutions, en-particulier dans les domaines de l'information, de l'éducation, de l'animation socio-culturelle et de la vie professionnelle.

- Ils recommandent d'organiser, dans ces domaines, des échanges répondant à des règles aussi

souples que possible comme cela a été récemment souligné au-cours du colloque franco - allemand de Ludwisburg.

- Ils attachent une importance particulière à la coopération dans le domaine artistique, notamment entre musées, théâtres et orchestres. Ils encouragent l'organisation, dans l'un et l'autre pays, de grands événements artistiques accompagnés de manifestations culturelles diverses.

- Les échanges de vues entre historiens et spécialistes de programmes d'histoire devraient être poursuivis, dans le souci d'en faire bénéficier l'enseignement de l'histoire et de contribuer ainsi à la compréhension mutuelle des deux peuples.

- Ils rendent hommage aux activités de l'office franco - allemand pour la jeunesse, instrument important du rapprochement franco - allemand. Ils estiment souhaitable l'accroissement de ses moyens d'action.\